

RECOMMANDATIONS

POUR L'EMPLOYEUR

Suite à l'évaluation des risques professionnels, l'employeur met en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

Notre service peut vous :

- conseiller sur la mise en place de mesures de protection collective (EPC)
- aider au «bon choix» des équipements de protection individuelle (EPI)

Des EPI appropriés doivent être mis à disposition des salariés. L'employeur veille à leur utilisation effective et assure l'entretien.

NB : Des gants non adaptés peuvent entraîner un faux sentiment de sécurité.

POUR LE SALARIÉ

Prendre soin de sa santé et de sa sécurité, et de celles de ses collègues.

Porter les EPI mis à disposition par l'employeur.

REGLEMENTATION

Le marquage CE est obligatoire pour les gants de protection; il atteste de la conformité de l'équipement.

Les principaux marquages :

- EN 388 : Protection contre les risques mécaniques
- EN 407 : Protection contre les risques thermiques (chaleur et/ou feu)
- EN 374 : Protection contre les produits chimiques et les micro-organismes
- EN 420 : Exigences minimales de sécurité pour les gants de protection



L'AIST43

Une offre globale

VISITES D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION / SUIVI MÉDICAL INDIVIDUEL

INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

Étude de poste / Fiche entreprise /
Bruit / Chimie / Vibrations / Accom-
pagnement projets / Sensibilisation ...

DES OUTILS À DISPOSITION

Plaquettes / Logiciels de formation /
Objectif DU / Conception 3D /
SEIRICH ...

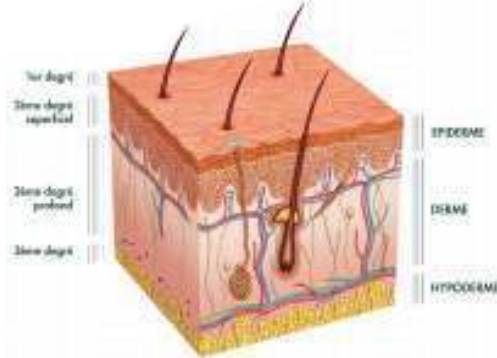
39 Avenue des Belges- CS 80019
43009 Le Puy-en-Velay CEDEX
Tel : 04 71 05 51 10
Mail : contact@aist43.fr - Site : aist43.fr



“ÇA VOUS
VA COMME
UN **GANT**...”

RÔLE DE LA PEAU

La peau est une barrière, véritable organe de protection et d'échange avec l'environnement extérieur.



Lors des activités professionnelles ou extra-professionnelles les mains peuvent subir des traumatismes tels que des coupures, des brûlures, des piqûres, des chocs... Et ainsi la peau peut être irritée, sensibilisée, brûlée voire détruite.

Elle peut présenter des crevasses, eczéma ...

Elle n'assume alors plus son rôle de protection et peut mettre l'organisme en danger en induisant des pathologies à plus ou moins long terme :

- Irritations, sensibilisation...
- En cas de passage percutané de polluants ou de micro-organismes, des maladies telles que des infections et cancers peuvent se déclarer.

LES ACCIDENTS DE LA MAIN AU TRAVAIL

La main est la partie du corps la plus souvent blessée au travail mais également dans la vie de tous les jours.

1/3 des accidents de travail concernent la main.

COMMENT SE PROTÉGER

Le port de gants adaptés permet de protéger ses mains contre les dangers mécaniques, chimiques, thermiques, infectieux et électriques.

Bien se protéger implique :

- d'identifier les risques (chimiques, mécaniques, infectieux...)
- d'évaluer les contraintes du poste de travail (dextérité, durée du port des gants...)
- de choisir les bonnes propriétés (longueur, matériaux...)
- de ne pas négliger le confort (taille...)

BONNES PRATIQUES

- Choisir le type de gants (matériau) en fonction du risque.
- Éviter les gants latex et poudrés (allergies...)
- Jeter les gants à usage unique dans une poubelle dédiée
- Lire et conserver la notice d'information (utilisation, stockage, entretien...)
- Inspecter les gants avant toute utilisation; les jeter en cas de doutes. (pas de trous, pas de craquelures)
- Ne pas porter de bijoux aux doigts, ni de bracelets, ni d'ongles longs et/ou coupants
- Porter des gants sur des mains propres et sèches
- Se laver les mains avant et après le port des gants avec un savon
- Respecter les performances, les limites d'emploi des gants et la signification des marquages
- Par mesure d'hygiène, lorsque des gants réutilisables sont utilisés, il convient que chaque salarié possède sa propre paire de gants.

Il ne faut pas minimiser un accident de la main (une douleur bénigne ou une absence de douleur ne signifie pas une absence de gravité).